

DÉPARTEMENT de l'ISÈRE

Arrondissement de LA TOUR DU
PIN
Canton de CHARVIEU-
CHAVAGNEUX

HÔTEL DE VILLE
de
CHARVIEU-CHAVAGNEUX



CONSEIL MUNICIPAL
du 30 juin 2017

-----/-----
COMpte RENDU SOMMAIRE

L'an deux mille dix sept le 30 Juin, à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHARVIEU-CHAVAGNEUX (Isère) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Gérard DEZEMPTE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 Juin 2017

ETAIENT PRESENTS : M. DEZEMPTE, M. JOANNON, Mme OBRIER, M. GAUTHIER, Mme SERRANO, M. LYOËN, Mme RIGOT, Mme MONIN, Mme PENNONI, M. COQUARD, Mme BERNARD, M. ZULIANI, Mme GARSJ, M. RAY, Mme FAILLA, M. LAPORTE, Mme COLIN, M. PETITPAS, M. CERVERA,

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES :

Mme PAIN	par G. DEZEMPTE
M. MUTTER	par Mme MONIN
Mme MULLER	par Mme OBRIER
M. COLAMARTINO	par Mme SERRANO
Mme ALBERICH	par M. LYOËN
Mme BOURDET	par Mme RIGOT
Mme MIOCHE	par Mme PENNONI
M. DEFRADAS	par M. COQUARD

ETAIT ABSENT EXCUSE :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jean Pierre LYOËN est nommé Secrétaire de séance

=====

Le Conseil Municipal,

A Désigné à l'unanimité les délégués pour les élections sénatoriales du 24/09/2017,

A Tenu compte de l'avis des parents d'élèves sur les rythmes scolaires et

A Décidé de l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours pour les maternelles et élémentaires,

A Décidé d'allouer à l'unanimité des subventions aux associations suivantes :

- ✓ CHARVIEU CHAVAGNEUX ISERE CYCLISME
- ✓ MAISON DE LA CULTURE ARMENIENNE
- ✓ COMITE DE JUMELAGE
- ✓ AMICALE DES SAPEURS POMPIERS PONT DE CHERUY
- ✓ UMAC ANCIENS COMBATTANTS
- ✓ RAID NAPOLEON 2017
- ✓ SOPCC BASKET CLUB
- ✓ TENNIS
- ✓ SHOGUN CLUB
- ✓ RADIOFIL
- ✓ ASSOCIATION PHIL PARK
- ✓ OLD SWEET
- ✓ CLUB DE RUGBY
- ✓ ASSOCIATION "MIEUX VIVRE AUX ACACIAS"
- ✓ FRATERNELLE DES CHEVEUX BLANCS
- ✓ CARC

A Modifié à l'unanimité le règlement et de la garderie périscolaire et fixé les tarifs à l'identique de l'année précédente,

A Modifié à l'unanimité le tableau des effectifs du personnel en tenant compte du protocole PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations),

A Fixé le montant des indemnités des Elus sur l'indice terminal brut de la fonction publique,

A Autorisé à l'unanimité le Maire à céder les parcelles AB 613 ET AB 626 à SAS JHL PARTICIPATIONS dans le cadre du tènement immobilier lieudit « Le Piarday »,

et

A Fixé le prix de la transaction,

A Ajourné le point relatif à l'acceptation d'abandon d'une servitude,

A Décidé le déclassement et la cession des bâtiments Impasse Auer,

A Autorisé le Maire à signer une convention de servitude relative aux canalisations d'eaux usées et pluviales aux « coteaux de Belle vue »,

A Fixé le montant des redevances 2017 pour l'occupation du Domaine Public par GRDF,

A Pris acte du compte rendu d'activité de concession (CRAC) de GRDF pour l'exercice 2016,

A Pris connaissance du rapport annuel de gestion de l'eau potable pour l'exercice 2016.

=====

EST INFORME que le Maire a pris des décisions dans le cadre de la délégation que lui a donnée le Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Arrêté N° 126/17 du 29 mars 2017 : *procédure adaptée* : Impression de bulletins municipaux, d'affiches, de cartes de vœux et plans.

Arrêté N° 183/17 du 29 mai 2017 : *procédure adaptée* : «Entretien, réparations et divers travaux électriques dans les bâtiments communaux ».

Présent document établi pour être affiché conformément aux articles L 2121-25 et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à CHARVIEU-CHAVAGNEUX, le 30 juin 2017

Le Maire,



Gérard DEZEMPTE,
Conseiller Départemental de l'Isère